

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2373

26 septembre 2013

### SOMMAIRE

<b>ABD Optique S.à r.l.</b> .....	<b>113859</b>	<b>Bergame Capital S.à r.l.</b> .....	<b>113868</b>
<b>ABN AMRO Multi-Manager Funds</b> .....	<b>113860</b>	<b>Beri 75</b> .....	<b>113861</b>
<b>ACAC Holdings Luxembourg</b> .....	<b>113863</b>	<b>BH5 Management S.A.</b> .....	<b>113868</b>
<b>Acron Lux Invest S.à r.l.</b> .....	<b>113860</b>	<b>Bilbao HoldCo S.à r.l.</b> .....	<b>113862</b>
<b>Acta Priv I S.A.</b> .....	<b>113861</b>	<b>Bilbao LuxCo S.à r.l.</b> .....	<b>113864</b>
<b>ADIGE Participations S.A.</b> .....	<b>113861</b>	<b>Bilovice Invest S.A.</b> .....	<b>113865</b>
<b>Advanced Investment S.A.</b> .....	<b>113863</b>	<b>BK Consulting S.A.</b> .....	<b>113868</b>
<b>Alabama S.A.</b> .....	<b>113861</b>	<b>Black Fox S.A.</b> .....	<b>113869</b>
<b>Almy S.à r.l.</b> .....	<b>113864</b>	<b>Blizzard S.A.</b> .....	<b>113869</b>
<b>Alpina Real Estate Company III SCA</b> ....	<b>113863</b>	<b>Blizzard S.A., SPF</b> .....	<b>113867</b>
<b>Apache International Finance</b> .....	<b>113858</b>	<b>Blue Bird Immo S.A.</b> .....	<b>113904</b>
<b>Apache International Finance II</b> .....	<b>113858</b>	<b>Blue Gem Luxembourg 1C S.à r.l.</b> .....	<b>113864</b>
<b>Apagio S.A.</b> .....	<b>113862</b>	<b>Blue Gem Luxembourg 1 S.à r.l.</b> .....	<b>113865</b>
<b>API - Consult GmbH</b> .....	<b>113862</b>	<b>Blue Indies</b> .....	<b>113869</b>
<b>Apollo Redos Development Fund (EU) S.à r.l.</b> .....	<b>113858</b>	<b>BOP (Luxembourg) Investments S.à r.l.</b> .....	<b>113866</b>
<b>Apollo Redos Development Fund (US) S.à r.l.</b> .....	<b>113859</b>	<b>Boralex Europe S.A.</b> .....	<b>113865</b>
<b>ArcelorMittal</b> .....	<b>113859</b>	<b>Brave B Lux S.A.</b> .....	<b>113866</b>
<b>Argas</b> .....	<b>113860</b>	<b>Brave B Lux S.A.</b> .....	<b>113866</b>
<b>Arg Real Estate 1 Properties S.à r.l.</b> .....	<b>113859</b>	<b>B.S. Diffusion S.à r.l.</b> .....	<b>113863</b>
<b>Arg Real Estate 2 Properties S.à r.l.</b> .....	<b>113860</b>	<b>Bugaboo Holdings</b> .....	<b>113865</b>
<b>Arg Real Estate 4 Properties S.à r.l.</b> .....	<b>113861</b>	<b>Caros Investments S.A.</b> .....	<b>113904</b>
<b>Arg Real Estate 5 Properties S.à r.l.</b> .....	<b>113862</b>	<b>Cegetel Holdings II B.V.</b> .....	<b>113869</b>
<b>Astrida SPF-S.A.</b> .....	<b>113862</b>	<b>Cobral S.à r.l.</b> .....	<b>113904</b>
<b>Ayocco's</b> .....	<b>113863</b>	<b>CPP Lux S.à r.l.</b> .....	<b>113858</b>
<b>AZ Socfin</b> .....	<b>113860</b>	<b>Eren Groupe S.A.</b> .....	<b>113868</b>
<b>Balinster S.C.I.</b> .....	<b>113864</b>	<b>G.I.S.H.</b> .....	<b>113870</b>
<b>Banana S.à r.l.</b> .....	<b>113866</b>	<b>G.I.S.H. SPF</b> .....	<b>113870</b>
<b>Beienhëpchen s.à r.l.</b> .....	<b>113859</b>	<b>Golden Eagle Energy S.à r.l.</b> .....	<b>113875</b>
<b>Belgravia European Properties 3</b> .....	<b>113866</b>	<b>Golden Homes S.à r.l.</b> .....	<b>113879</b>
<b>Belimmo T III S.A.</b> .....	<b>113867</b>	<b>Hanse Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>113885</b>
<b>Belsupplies S.A.</b> .....	<b>113867</b>	<b>Henderson Diversified Income (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>113902</b>
<b>Benaruca S.A.</b> .....	<b>113867</b>	<b>Highwind</b> .....	<b>113894</b>
<b>Benelux Masterbuilders S.A.</b> .....	<b>113867</b>		

**Apache International Finance, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2013111797/13.

(130135934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Apache International Finance II, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 172.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2013111798/13.

(130135869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Apollo Redos Development Fund (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013111800/11.

(130136111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**CPP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.666.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 22 juillet 2013*

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue le 22 juillet, 2013 de CPP Lux S.à r.l. (la "société"), il a été décidé comme suit:

D'accepter la démission du mandat de M. Jiri Prasil en tant que Commissaires aux comptes de la société avec effet en date du 26 juin 2013;

De nommer Mrs. Iveta Krausova, née le 4 mai 1964, avec lieu de domicile privé à Praha, Pucova 670/9, code postal 158 00, République Tchèque en tant que Commissaires aux Comptes de la société avec effet en date du 26 juin, 2013.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2013112027/17.

(130136821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Apollo Redos Development Fund (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013111801/11.

(130136107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**ArcelorMittal, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.454.

Monsieur Peter KUKIELSKI n'est plus Membre de la Direction Générale avec effet au 1<sup>er</sup> août 2013. Dès lors, il n'est plus chargé de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2013.

Référence de publication: 2013111806/11.

(130136892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Arg Real Estate 1 Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.474.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Juillet 2013.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2013111809/13.

(130135900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**ABD Optique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4601 Differdange, 3, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111827/10.

(130136285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Beienhëpchen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4994 Schouweiler, 20, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 146.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111917/9.

(130135990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Arg Real Estate 2 Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.475.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Juillet 2013.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2013111810/13.

(130135903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**ABN AMRO Multi-Manager Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 78.762.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 02 août 2013.

Référence de publication: 2013111828/10.

(130135697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Argas, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3370 Leudelange, 8, Z.I. Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 161.104.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111872/10.

(130136161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**AZ Socfin, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.351.

Annule et remplace le dépôt L130077624 du 16/05/2013

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111886/11.

(130135832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Acron Lux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 164.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013111830/10.

(130136372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Arg Real Estate 4 Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.477.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Juillet 2013.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2013111811/13.

(130135911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Acta Priv I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.923.

Les documents de clôture de l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013111831/10.

(130135941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**ADIGE Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 149.483.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013111833/10.

(130136639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Beri 75, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 125.665.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 août 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013111892/11.

(130136049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Alabama S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 150.979.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111848/10.

(130136165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Arg Real Estate 5 Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.478.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Juillet 2013.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2013111812/13.

(130135916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Apagio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8025 Strassen, 15, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 169.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111868/10.

(130135885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**API - Consult GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8315 Olm, 10, Op der Wiss.

R.C.S. Luxembourg B 77.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013111869/10.

(130135847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Astrida SPF-S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013111878/10.

(130135696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Bilbao HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.693.

Les statuts coordonnés au 19 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013111898/11.

(130135988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**ACAC Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 53.000.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 166.995.

L'associé unique de la Société, la société National General Re Ltd., ayant son siège social à Victoria Place, 31 Victoria Street, Hamilton HM 10, Bermuda, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes sous le numéro de société 45949, a transféré son siège social au Suite 404, 7 Reid Street, Hamilton, Bermuda HM11.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111829/12.

(130136783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Advanced Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.240.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013111837/12.

(130136384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Alpina Real Estate Company III SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 169.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013111852/10.

(130135679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Ayocco's, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4990 Sanem, 100, rue de Niederkorn.

R.C.S. Luxembourg B 170.231.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Shahram Gharibi.

Référence de publication: 2013111885/10.

(130136209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**B.S. Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 72.297.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111887/10.

(130135784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Almy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 263, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 143.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALMY S.à r.l.  
A. WAJSBROT / M. WAJSBROT  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013111851/12.

(130136777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Bilbao LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 143.889.

Les statuts coordonnés au 19 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2013111899/11.

(130136357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Blue Gem Luxembourg 1C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 128.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2013111903/13.

(130135986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Balinster S.C.I., Société Civile Immobilière.**

**Capital social: EUR 5.000,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg E 468.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 29 juillet 2013 ratifiant deux conventions de cession de parts d'intérêt datées du 16 juillet 2013 et conclues respectivement entre:

- Rosevara Limited, avec siège social au 4, Custume Place, Athlone, République d'Irlande, et Mme Bahija BOUTKHOUM, demeurant à Derby Sadni, rue 10 N 41, Casablanca, MA-20530 Maroc;
- Sanlux Investments Limited, avec siège social au 4, Custume Place, Athlone, République d'Irlande, et Mme Bahija BOUTKHOUM, demeurant à Derby Sadni, rue 10 N 41, Casablanca, MA-20530 Maroc;

que 50 parts d'intérêt de la Société Balinster S.C.I. sont désormais détenues par Mme Bahija BOUTKHOUM, demeurant à Derby Sadni, rue 10 N 41, Casablanca, MA-20530 Maroc.

Pour extrait conforme  
SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2013111914/18.

(130136399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Blue Gem Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2013111904/13.

(130135985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Borex Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.284.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 30 juillet 2013 que la nomination de Monsieur Henri Piganeau, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, né le 5 juin 1959 à Brest, France, demeurant à 33, rue de Beauvau, F- 78000 Versailles, France, a été confirmée et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013111906/15.

(130135616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Bugaboo Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 146.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013111913/11.

(130136880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Bilovice Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.833.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 juillet 2013*

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

BILOVICE INVEST S.A.

Alexis DE BERNARDI

*Administrateur*

Référence de publication: 2013111925/15.

(130136089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Brave B Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 146.810.

—  
*Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg de manière extraordinaire en date du 29 juillet 2013*

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2014, approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2013111908/13.

(130135714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Brave B Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 146.810.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brave B Lux S.A.

Référence de publication: 2013111909/10.

(130135719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Banana S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.300,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 114.777.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111915/10.

(130135794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Belgravia European Properties 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 564.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 116.407.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111918/10.

(130135793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**BOP (Luxembourg) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 45.835.225,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 152.287.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013111939/11.

(130136823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Belimmo T III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.279.

Les comptes annuels de 2012 ont été clôturés au 31 Décembre 2012 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2013111919/12.

(130136299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Besupplies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.864.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111920/10.

(130135829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Benaruca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 112.246.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 7 novembre 2011 que les mandats d'administrateurs de Monsieur Rudi Pauwels et Madame Carine Claeys ont été renouvelés avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

L'adresse de Madame Carine Claeys a changé et est désormais Victor Jacobslei, 15, B-2600 Berchem.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013111921/13.

(130135929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Benelux Masterbuilders S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 2, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 58.818.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111922/9.

(130136739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Blizzard S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.243.

Le Bilan au 30.06.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111930/10.

(130136733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Bergame Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BERGAME CAPITAL S.à r.l.  
S. BOUREKBA / S. COLLEAUX  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013111923/12.

(130136431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**BH5 Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 109.609.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2013 que, Monsieur José JUMEAUX, né le 05/02/1958 à Alfortville (France), administrateur de sociétés, demeurant à F-06250 Mougins, 512, Boulevard de la Corniche, a été nommé administrateur unique jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2016.

Luxembourg, le 24 avril 2013.  
POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Signature

Référence de publication: 2013111924/16.

(130136552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**BK Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 76.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111926/9.

(130136706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Eren Groupe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 39.052.

Nous soussignés, Messieurs Alain Robillard et Pierre Dagallier, agissant en notre qualité de, respectivement, Membre du Directoire et Président du Directoire de la société EREN GROUPE S.A., ayant son siège social au 25b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B39052,

Certifions exacte l'adresse de Monsieur David Corchia, Membre du Conseil de Surveillance, suivante:

- 32 Boulevard de la Gare, F-95350 St Brice sous Forêt, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2013.  
Pour la société EREN GROUPE S.A.  
Alain ROBILLARD / Pierre DAGALLIER  
Membre du Directoire / Président du Directoire

Référence de publication: 2013112098/17.

(130136273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Black Fox S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 131.279.

## EXTRAIT

Il résulte de la lettre recommandée du 16 mai 2013 que Monsieur Thierry Kohnen a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013111928/13.

(130135813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Blizzard S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 39.243.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013.*

Ratification de la décision prise par le Conseil d'Administration du 15 mars 2012 de coopter Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1<sup>er</sup> février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2015

*Pour la société*

BLIZZARD S.A.

Référence de publication: 2013111929/14.

(130136732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Blue Indies, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 117.812.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/08/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013111933/12.

(130136752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Cegétel Holdings II B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.450,00.**

Siège de direction effectif: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 92.502.

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 25 juillet 2013*

Les mandats des gérants de la Société ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social prenant fin le 31 mars 2014:

- Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

- Monsieur Jules MULLER, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111962/15.

(130136837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**G.I.S.H. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. G.I.S.H.).**

Siège social: L-3462 Dudelange, 3, rue Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.523.

L'an deux mil treize, le trentième jour de juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme G.I.S.H. avec siège social au 3 rue Edison, L - 3462 Dudelange, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 137523, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux alors de résidence à Luxembourg en date 21 février 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 28 avril 2008 numéro 1044 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Manuel GENTILOTTI, demeurant professionnellement au 2 place de Metz, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoît SAVARY, demeurant professionnellement au 59 rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Monsieur Manuel GENTILOTTI, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification du statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une Société de participations financières (SOPARFI) mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) défini par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée (Loi sur les SPF), et ceci avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

2) Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Finanzaktiva im Sinne von Artikel 2 des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Schaffung einer Société de gestion de patrimoine familial («SPF») sowie dessen Abänderungsgesetze.

Die Gesellschaft wird keine kommerzielle Tätigkeit ausüben.

Die Gesellschaft wird jegliche Massnahmen treffen um ihre Rechte zu erhalten und kann jede Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann, ausüben, jedoch nur im Bereich des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Familienvermögensverwaltungsgesellschaften (SPF) sowie dessen Abänderungsgesetze.

3) Changement de la dénomination de la société en G.I.S.H. SPF et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

4) Autorisation à conférer au conseil d'administration à augmenter le capital social initial à trois millions cent trente et un mille Euros (EUR 3.131.000,-) par l'émission de cent mille (100.000) nouvelles actions de EUR 31,- chacune; à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin, à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans; émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, dans le cadre du capital autorisé et de déterminer la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait; et enfin de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Rapport du conseil d'administration établi sur base de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;

5) En vue de refléter tout ce qui précède et le cas échéant d'adapter les statuts de la Société à la loi du 25 août 2006 relative à la société anonyme unipersonnelle, refonte des statuts de la Société.

6) Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 1.000 actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de transformer le statut de la Société de celui d'une Société de Participations Financières (SOPARFI) en celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée, et ceci avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

*Deuxième résolution:*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 statuts de la Société (objet social), pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Finanzaktiva im Sinne von Artikel 2 des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Schaffung einer Société de gestion de patrimoine familial («SPF») sowie dessen Abänderungsgesetze..

Die Gesellschaft wird keine kommerzielle Tätigkeit ausüben.

Die Gesellschaft wird jegliche Massnahmen treffen um ihre Rechte zu erhalten und kann jede Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann, ausüben, jedoch nur im Bereich des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Familienvermögensverwaltungsgesellschaften (SPF) sowie dessen Abänderungsgesetze.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en G.I.S.H. SPF et de modifier en conséquence l'article premier des statuts de la Société qui se lira tel que mentionné sous la cinquième résolution.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide par ailleurs d'autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social de la Société afin de le porter à trois millions cent trente et un mille Euros (EUR 3.131.000,-) par l'émission de cent mille (100.000) nouvelles actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune et à cet effet à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin, à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans; émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, dans le cadre du capital autorisé et de déterminer la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait; et enfin de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

L'assemblée approuve le rapport du conseil d'administration établi sur base de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, après en avoir pris lecture.

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement

*Cinquième résolution:*

En vue de refléter les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de donner aux statuts de la Société la teneur suivante:

### **Kapitel I. Form - Name - Sitz - Zweck - Dauer der Gesellschaft**

**Art. 1. Form, Name der Gesellschaft.** Zwischen den obengenannten Komparanten und all jenen Personen, welche Inhaber der Anteile werden, welche hiermit geschaffen werden, wird eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet. Diese Aktiengesellschaft unterliegt der Gesetzgebung des Großherzogtums Luxemburg ("Luxemburg") und den Bestimmungen dieser Satzung.

Die Aktiengesellschaft trägt den Namen G.I.S.H. SPF.

**Art. 2. Sitz der Gesellschaft.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Dudelange.

Er kann durch Beschluss des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Sollte der Verwaltungsrat oder der alleinige Verwalter feststellen, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eingetreten sind oder bevorstehen, die die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegen. Diese provisorischen Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, welche, unbeschadet dieser provisorischen Verlegung des Gesellschaftssitzes, die Luxemburger Staatszugehörigkeit beibehält.

Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einer der Personen, die mit der täglichen Geschäftsführung betraut sind, auszuführen und bekannt zu geben.

**Art. 3. Zweck der Gesellschaft.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Finanzaktiva im Sinne von Artikel 2 des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Schaffung einer Société de gestion de patrimoine familial («SPF») sowie dessen Abänderungsgesetze.

Die Gesellschaft wird keine kommerzielle Tätigkeit ausüben.

Die Gesellschaft wird jegliche Massnahmen treffen um ihre Rechte zu erhalten und kann jede Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann, ausüben, jedoch nur im Bereich des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Familienvermögensverwaltungsgesellschaften (SPF) sowie dessen Abänderungsgesetze.

**Art. 4. Dauer der Gesellschaft.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Die Gesellschaft kann zu jeder Zeit aufgrund eines Beschlusses der Gesellschafterversammlung mit 2/3 Mehrheit aller ausgegebenen Aktien aufgelöst werden.

## Kapitel II. Kapital - Aktien

**Art. 5. Kapital.** Das gezeichnete Kapital beträgt EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (31.000,- EUR) und ist eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreißig Euro (31,- EUR).

Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Betrag auf dreimillioneneinhunderteinunddreissigtausend Euro (3.131.000,- EUR) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von einhunderttausend (100.000) neuen Aktien, deren Nennwert einunddreissig Euro (31,- EUR) beträgt.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt:

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch nach Genehmigung durch die jährliche Generalversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;
- wandelbare Schuldinstrumente ausgeben, jedoch nur im Rahmen des genehmigten Kapitals und in Übereinstimmung mit Absatz 5, oben genannt.
- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen.
- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken, aber in diesem Fall immer in Übereinstimmung mit Artikel 6 § 2 der Satzung.

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Veröffentlichung der ausserordentlichen Generalversammlung vom 30. Juli 2013 und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Generalversammlung der Aktionäre erneuert werden.<sup>9</sup>

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmässig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Das gezeichnete Aktienkapital und das genehmigte Kapital können erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, wie in vorstehender Satzung vorgesehen ist.

**Art. 6. Form der Aktien.** Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, außer denen, für die das Gesetz Namensaktien vorschreibt.

Aktien dürfen nur von berechtigten Investoren gehalten werden, wie in Artikel 3 des Gesetzes über die SPF definiert. Die Anteile sind frei übertragbar jedoch nur im Fall wo die Anteile von berechtigten Investoren gehalten werden, wie in Artikel 3 des Gesetzes über die SPF definiert.

## Kapitel III. Verwaltungsrat

**Art. 7. Verwaltungsrat.** Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Gesellschafterversammlung gewählt, die die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder festlegt. Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf eine Höchstdauer

von sechs Jahren ernannt und bleiben im Amt bis zur Wahl ihres Nachfolgers. Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und können jederzeit von der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Jedoch, solange es nur einen einzigen Aktionär gibt, kann die Zusammenstellung des Verwaltungsrates auf ein Mitglied beschränkt werden.

**Art. 8. Verwaltungsratssitzungen.** Der Verwaltungsrat ernennt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Er kann ebenfalls einen Sekretär bestimmen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und der für die Sitzungsprotokolle der Gesellschafterversammlung und der Verwaltungsratssitzungen zuständig ist.

Der Verwaltungsrat tritt zusammen durch Einberufung des Vorsitzenden und ebenso jedes mal dann, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder die Einberufung verlangen.

Der Verwaltungsratsvorsitzende führt den Vorsitz der Gesellschafterversammlungen und der Verwaltungsratssitzungen; in seiner Abwesenheit wird die Gesellschafterversammlung oder der Verwaltungsrat mit einer Mehrheit der Stimmen ein anderes Verwaltungsratsmitglied bestimmen, welches den Vorsitz der Versammlung führen wird.

Die schriftliche Einberufung aller Verwaltungsratssitzungen muss mindestens eine Woche vor der Sitzung an alle Verwaltungsratsmitglieder verschickt werden, mit Ausnahme von Dringlichkeitsfällen oder im Falle des Einverständnisses aller Personen, die an der Sitzung teilnehmen können.

Die Einberufung gibt den Ort, die Zeit und die Tagesordnung der Sitzung an.

Durch schriftliches Einverständnis aller Verwaltungsratsmitglieder per Telekopie oder durch jede Art von Fernmeldetechnik kann auf die Einberufung verzichtet werden.

Es bedingt keiner speziellen Einberufung für Sitzungen, für welche das Datum und der Sitzungsort im Voraus durch Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt worden sind.

Jede Verwaltungsratssitzung findet in Luxemburg statt oder an einem anderen Ort, welcher von Zeit zu Zeit vom Verwaltungsrat bestimmt werden kann.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Telefax oder durch jede Art von Fernmeldetechnik Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Verwaltungsratssitzung erteilen.

Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder erschienen oder vertreten ist.

Jeder Beschluss wird durch die Mehrheit der abstimmenden erschienenen oder vertretenen Mitglieder gefasst.

In Dringlichkeitsfällen ist ein schriftlicher Beschluss, welcher von allen Verwaltungsratsmitglieder unterschrieben ist, gültig und rechtsverbindlich, als wäre er während einer rechtmäßig einberufenen Verwaltungsratssitzung, die gültig beraten hat, gefasst worden.

Ein solcher Beschluss kann in einem oder mehreren getrennten Dokumenten mit gleichem Inhalt beurkundet werden. Jedes dieser Dokumente ist von einem oder mehreren Verwaltungsratsmitglieder unterschrieben.

**Art. 9. Sitzungsprotokolle der Verwaltungsratssitzungen.** Die Sitzungsprotokolle der Verwaltungsratssitzungen werden vom Vorsitzenden der Versammlung unterschrieben. Die Vollmachten sind den Protokollen beizufügen. Die Abschriften und Auszüge von Protokollen, welche vor Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

**Art. 10. Befugnisse des Verwaltungsrates.** Der Verwaltungsrat ist befugt, jedwede Handlung vorzunehmen, welche zur Erreichung des Gesellschaftszweckes notwendig oder zweckdienlich ist.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Verwaltungsrates.

**Art. 11. Übertragung von Vollmachten.** Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder sowie an geschäftsführende Direktoren, Bevollmächtigte, Angestellte oder andere Beauftragte übertragen, welche nicht Gesellschafter sein müssen aber Gesellschafter sein können. Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten oder Vollmachten erteilen oder fortdauernde oder vorübergehende Funktionen an Personen oder Beauftragte seiner Wahl übergeben.

Falls die tägliche Geschäftsführung an ein Mitglied des Verwaltungsrates übertragen wird, ist hierzu die vorherige Genehmigung der Gesellschafterversammlung nötig.

**Art. 12. Vertretung der Gesellschaft.** Solange es nur ein einziges Verwaltungsratsmitglied gibt wird die Gesellschaft durch seine Unterschrift rechtskräftig verpflichtet und vertreten.

Die Gesellschaft ist in allen Umständen durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes im Rahmen seiner Befugnisse verpflichtet.

Die Unterschrift eines einzigen Verwaltungsratsmitgliedes wird immer ausreichend sein, um rechtsgültig die Gesellschaft gegenüber öffentlichen Verwaltungen zu vertreten.

**Art. 13. Kommissare.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter.

Die Kommissare werden durch die Gesellschafterversammlung, welche ihre Zahl bestimmt, für eine Höchstdauer von sechs Jahren ernannt und bleiben auf ihrem Posten bis zur Wahl ihres Nachfolgers. Sie sind wiederwählbar; die Gesellschafterversammlung kann ihr Mandat zu jeder Zeit mit oder ohne Grund widerrufen.

#### Kapitel IV. Gesellschafterversammlung

**Art. 14. Befugnisse der Gesellschafterversammlung.** Die Gesellschafterversammlung, welche ordnungsgemäß zusammengekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat sämtliche Befugnisse, welche das Gesetz und gegenwärtige Satzung ihr erteilen.

**Art. 15. Jährliche Gesellschafterversammlung.** Die jährliche Gesellschafterversammlung tritt ein am zweiten Dienstag des Monats Juni eines jeden Jahres um 10.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen Ort, welcher in der Einberufung angegeben ist.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so wird die jährliche Gesellschafterversammlung am darauf folgenden Werktag abgehalten.

**Art. 16. Andere Gesellschafterversammlungen.** Der Verwaltungsrat oder der alleinige Verwalter kann andere Gesellschafterversammlungen einberufen. Diese Versammlungen müssen auf Anfrage von Aktionären abgehalten werden, die mindestens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Wenn Fälle von höherer Gewalt eintreten sollten, welche souverän vom Verwaltungsrat abgewägt werden, können die Gesellschafterversammlungen, inbegriffen auch die jährliche Gesellschafterversammlung, im Ausland abgehalten werden.

**Art. 17. Prozedur, Wahl.** Die Gesellschafterversammlungen werden vom Verwaltungsrat oder von den Kommissaren in der vom Gesetz vorgeschriebenen Form einberufen.

Die Einberufung beinhaltet die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung.

Falls sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären, die der Versammlung vorgelegte Tagesordnung zu kennen, kann eine Gesellschafterversammlung auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden.

Jeder Gesellschafter kann einen Bevollmächtigten, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, durch Telekopie oder durch jede Art von Fernmeldetechnik zu seiner Vertretung und zur Abstimmung bei einer Gesellschafterversammlung ernennen.

Der Verwaltungsrat ist befugt, alle anderen Bedingungen zur Teilnahme an der Gesellschafterversammlung festzulegen.

Außer im Falle einer gegensätzlichen Bestimmung des Gesetzes werden die Beschlüsse, unbeschadet der Zahl der auf der Gesellschafterversammlung vertretenen Aktien, mit einfacher Mehrheit der Stimmen gefasst.

Die Änderung der Satzung verlangt die Präsenz oder die Vertretung von 50% (fünfzig Prozent) des Gesellschaftskapitals und eine (2/3) zweidrittel Mehrheit der ausgegebenen Aktien der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jede Aktie gibt Recht auf ein Stimmrecht.

Die Abschriften oder Auszüge der Versammlungsprotokolle, welche bei Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

#### Kapitel V. Geschäftsjahr - Gewinnausschüttung

**Art. 18. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat bereitet die Jahresrechnung entsprechend den luxemburgischen Rechtsvorschriften und den Buchhaltungsregeln vor.

**Art. 19. Gewinnausschüttung.** Von dem durch die Bilanz ausgewiesenen Reingewinn sind 5% abzuziehen zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtung dieses Abzuges entfällt, sobald und solange der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Auf Empfehlung des Verwaltungsrates wird die Gesellschafterversammlung über die Ausschüttung des Saldos des Reingewinnes entscheiden.

Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, den restlichen Gewinn oder einen Teil davon einem Reserve- oder Provisionsfonds zukommen zu lassen, ihn zu übertragen oder an die Gesellschafter als Dividende zu verteilen.

Der Verwaltungsrat kann unter den gesetzlich festgelegten Bedingungen eine Anzahlung auf Dividende vornehmen.

Der Verwaltungsrat beschließt den Betrag und das Datum, an welchem eine solche Anzahlung vorgenommen wird.

Die Gesellschaft kann, unter Beachtung der vom Gesetz vorgeschriebenen Bedingungen, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

## Kapitel VI. Auflösung - Liquidation

**Art. 20. Auflösung, Liquidation.** Die Gesellschafterversammlung kann zu jeder Zeit unter denselben Bedingungen hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der Mehrheit wie die, die für eine Satzungsänderung erforderlich sind, die Auflösung der Gesellschaft entscheiden, außer bei anderslautenden Gesetzesbestimmungen.

Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Liquidatoren ernannt. Ihre Ernennung erfolgt durch die Gesellschafterversammlung, welche ihre Befugnisse und Bezüge festsetzt.

## Kapitel VII. Geltendes Recht

**Art. 21. Geltendes Recht.** Für alle Punkte, welche nicht durch die gegenwärtige Satzung bestimmt werden, beziehen sich die Parteien auf das Gesetz vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze und des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Familienvermögensverwaltungsgesellschaften (SPF) sowie dessen Abänderungsgesetze.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

### Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

### Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Manuel Gentilotti, Benoit Savary, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 juillet 2013. LAC / 2013 / 35846. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013114703/303.

(130139111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

## Golden Eagle Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: MXN 65.951.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 175.924.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of July,

before us Me Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

There appeared:

The company Toucan Investments Ltd., a corporation duly incorporated and existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its Corporate Access Number: 2017253051 and with its registered office at 450-1<sup>st</sup> Street S.W., Calgary, Alberta T2P 5H1 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder");

duly represented by Me Pierre Metzler, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Petrusse, L-2320, Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Calgary (Canada), dated 24 July 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, asked the notary public to enact that it is the sole shareholder, holding all the issued and existing two thousand three hundred and twenty-one (2,321) ordinary shares ("Ordinary Shares") and the eighteen thousand five hundred (18,500) Class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS"), representing the entire share capital of the company Golden Eagle Energy S.a.r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 175924, having its registered address at L-1130 Luxembourg, 37, Rue d'Anvers, incorporated

pursuant to a deed received by Me Carlo Wersandt, notary public on 27 February 2013, published on 16 May 2013 in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 1154, page 55373 (hereinafter referred to as the "Company").

The articles of the Company were amended for the last time pursuant to a deed received by Me Carlo Wersandt, notary public, on 8 May 2013, not yet published in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Such appearing party, represented as stated here above, in its capacity as Sole Shareholder of the Company, then asked the notary public to enact its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of forty five million one hundred thirty thousand Mexican Pesos (MXN 45,130,000.-) to bring it from its present amount of twenty million eight hundred and twenty-one thousand Mexican Pesos (MXN 20,821,000.-) represented by

(i) two thousand three hundred and twenty-one (2,321) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each and

(ii) eighteen thousand five hundred (18,500) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each, to the amount of sixty five million nine hundred fifty one thousand Mexican Pesos (MXN 65,951,000.-) represented by

(i) thirty eight thousand three hundred twenty one (38,321) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each and

(ii) twenty seven thousand six hundred thirty (27,630) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to issue thirty six thousand (36,000) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each.

The thirty six thousand (36,000) new Ordinary Shares shall be issued with an aggregate share premium of four million Mexican Pesos (MXN 4,000,000.).

The issued Ordinary Shares will have the rights and obligations as described in the Company's articles of association.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to issue nine thousand one hundred thirty (9,130) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each.

The nine thousand one hundred thirty (9,130) new Class A MRPS shall be issued with an aggregate share premium of nine hundred three million eight hundred seventy thousand Mexican Pesos (MXN 903,870,000.-).

The issued Class A MRPS will have the rights and obligations as described in the Company's articles of association.

*Subscription and Payment*

The Sole Shareholder declared subscribing for the newly issued (i) Ordinary Shares and (ii) Class A MRPS, and paying up such newly issued Ordinary Shares and attached aggregate share premium as well as the Class A MRPS and attached aggregate share premium by a contribution in cash in the total amount of nine hundred fifty three million Mexican Pesos (MXN 953,000,000.-).

Evidence of the payment was brought to the notary public by a bank certificate confirming that the whole amount has been made available to the Company.

The share premium paid on the newly issued Ordinary Shares shall be booked in the Ordinary Shares share premium account (the "Ordinary Shares Share Premium Account") specific to the Ordinary Shares and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares.

The share premium paid on the newly issued Class A MRPS shall be booked in the Class A MRPS share premium account (the "Class A MRPS Share Premium Account") specific to the Class A MRPS and such share premium shall remain attached to the Class A MRPS.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to reduce the Ordinary Shares Share Premium Account by an amount of three million six hundred thousand Mexican Pesos (MXN 3,600,000.-) to bring it from its current amount of four million eight hundred eighty Mexican Pesos (MXN 4,000,880.-) down to the amount of four hundred thousand eight hundred eighty Mexican Pesos (MXN 400,880.-) and to allocate the amount of three million six hundred thousand Mexican Pesos (MXN 3,600,000.-) to the Company's legal reserve account.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved to reduce the Class A MRPS Share Premium Account by an amount of nine hundred thirteen thousand Mexican Pesos (MXN 913,000.-) to bring it from its current amount of two billion seven hundred thirty

three million five hundred twenty thousand Mexican Pesos (MXN 2,733,520,000.-) down to the amount of two billion seven hundred thirty two million six hundred seven thousand Mexican Pesos (MXN 2,732,607,000.) and to allocate the amount nine hundred thirteen thousand Mexican Pesos (MXN 913,000.-) to the Company's legal reserve account.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at sixty five million nine hundred fifty one thousand Mexican Pesos (MXN 65,951,000.-) divided into (i) thirty eight thousand three hundred twenty one (38,321) ordinary shares ("Ordinary Shares") and (ii) twenty seven thousand six hundred thirty (27,630) Class A mandatory redeemable preferred Shares (the "Class A MRPS")."

*Estimate of costs*

For information purposes only, the amount of nine hundred fifty three million Mexican Peso (MXN 953,000,000) is equivalent to seventy six million one hundred eighty three thousand three hundred nineteen United States Dollars and sixty one United States Cents (USD 76,183,319.61), based on the exchange rate set by the Mexican central bank, Banco de Mexico, for payments to be made on 25 July 2013.

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 7.000 EUR.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After having read the present deed to the proxy holder, acting as said before, the said proxy holder has signed with us the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juillet.

Par devant, Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société Toucan Investments Ltd., une société valablement constituée et existante en droit de la Province d'Alberta, Canada, ayant le numéro d'accès social 2017253051 et son siège social au c/o 450 - 1<sup>st</sup> Street S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 5H1 (ci-après l'"Associé Unique"),

Ici représentée par Maître Pierre Metzler, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Calgary (Canada) le 24 juillet 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme décrite ci-dessus, a demandé au notaire d'acter qu'elle est l'associé unique détenant toutes les deux mille trois cent vingt et une (2.321) parts ordinaires émises et existantes (ci-après les "Parts Ordinaires"), et les dix-huit mille cinq cents (18.500) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (les "PPOR A"), représentant l'intégralité du capital social de la société Golden Eagle Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175924, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, constituée par acte reçu de Maître Carlo Wersandt, notaire, le 27 février 2013, publié en date du 16 mai 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1154, page 55373.(ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire, le 8 mai 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a ensuite requis le notaire d'acter ses résolutions comme suit:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-cinq millions cent trente mille Pesos Mexicains (MXN 45.130.000.-) pour le porter de son montant actuel de vingt millions huit cent vingt et un mille Pesos Mexicains (MXN 20.821.000.-) représenté par

(i) deux mille trois cent vingt et une (2.321) Parts Ordinaires ayant chacune une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000.-) et

(ii) (ii) dix-huit mille cinq cents (18.500) PPOR A ayant chacune une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000), au montant de soixante-cinq millions neuf cent cinquante-et-un mille Pesos Mexicains (MXN 65.951.000,-)

(iii) représenté par

(iv) (i) trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) Parts Ordinaires ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune et,

(v) (ii) vingt-sept mille six cent trente (27.630) PPOR A ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'émettre trente-six mille (36.000) Parts Ordinaires ayant chacune une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000).

Les trente-six mille (36.000) Parts Ordinaires sont émises avec une prime d'émission d'un montant total de quatre millions de Pesos Mexicains (MXN 4.000.000,-).

Les Parts Ordinaires nouvellement émises auront les droits et obligations décrits aux statuts de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'émettre neuf mille cent trente (9.130) PPOR A ayant chacune une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000).

Les neuf mille cent trente (9.130) PPOR A sont émises avec une prime d'émission d'un montant total de neuf cent trois millions huit cent soixante-dix mille Pesos Mexicains (MXN 903.870.000,-).

Les PPOR A nouvellement émises auront les droits et obligations décrits aux statuts de la Société.

#### *Souscription et Paiement*

L'Associé Unique a déclaré souscrire aux Parts Ordinaires et aux PPOR A nouvellement émises et payer ces Parts Ordinaires et la prime d'émission rattachée, ainsi que ces PPOR A et la prime d'émission rattachée par un apport en numéraire d'un montant total de neuf cent cinquante-trois millions de Pesos Mexicains (MXN 953.000.000,-).

Il résulte de la souscription et du paiement ci-dessus que le montant total est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il l'a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

La prime d'émission payée en relation avec les Parts Ordinaires nouvellement émises sera comptabilisée dans le compte de prime d'émission des Parts Ordinaires (ci-après le "Compte de Prime d'Emission des Parts Ordinaires ") spécifique à la catégorie des Parts Ordinaires et cette prime d'émission restera rattachée aux Parts Ordinaires.

La prime d'émission payée en relation avec les PPOR A nouvellement émises sera comptabilisée dans le compte de prime d'émission des PPOR A (ci-après le "Compte de Prime d'Emission des PPOR A") spécifique à la catégorie des PPOR A et cette prime d'émission restera rattachée aux PPOR A.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de réduire le Compte de Prime d'Emission des Parts Ordinaires d'un montant de trois millions six cent mille Pesos Mexicains (MXN 3.600.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions huit cent quatre-vingt Pesos Mexicains (MXN 4.000.880,-) au montant de quatre cent mille huit cent quatre-vingt Pesos Mexicains (MXN 400.880,-) et d'allouer le montant de trois millions six cent mille Pesos Mexicains (MXN 3.600.000,-) au compte de la réserve légale de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé de réduire le Compte de Prime d'Emission des PPOR A d'un montant de neuf cent treize mille Pesos Mexicains (MXN 913.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux milliards sept cent trente-trois millions cinq cent vingt mille Pesos Mexicains (MXN 2.733.520.000,-) au montant de deux milliards sept cent trente-deux millions six cent sept mille Pesos Mexicains (MXN 2.732.607.000,-) et d'allouer le montant de neuf cent treize mille Pesos Mexicains (MXN 913.000,-) au compte de la réserve légale de la Société.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier la première phrase de l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à soixante-cinq millions neuf cent cinquante-et-un mille Pesos Mexicains (MXN 65.951.000,-) représenté par (i) trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) parts ordinaires (ci-après les "Parts Ordinaires"), et (ii) vingt-sept mille six cent trente (27.630) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (ci-après les "PPOR A")."

#### *Estimation des frais*

A titre d'information uniquement, le montant de neuf cent cinquante-trois millions de Pesos Mexicains (MXN 953.000.000,-) est équivalent à soixante-seize millions cent quatre-vingt-trois mille trois cent dix-neuf virgule soixante et

un dollars des États-Unis (USD 76,183,319.61), basé sur le taux de change fixé par la banque centrale mexicaine, Banco de Mexico, pour les paiements effectués le 25 Juillet 2013.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente sont estimés à approximativement 7.000 EUR.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Metzler, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 juillet 2013. Relation: RED/2013/1270. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 04 août 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013114711/202.

(130139798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

#### **Golden Homes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7411 Ansembourg, Vieux Château.

R.C.S. Luxembourg B 179.374.

#### — STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the second of August.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### THERE APPEARED:

Gaston Gaëtan Comte de Marchant et d'Ansembourg, born on 1 October 1978, residing in Ansembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Such appearing party, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which he declares to incorporate:

#### **Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a Société à responsabilité limitée, limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law"), of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on Sociétés à responsabilité limitée, as amended, and the present Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The Company's name is "Golden Homes S.à r.l.".

**Art. 3.** The object of the Company is the development of all real estate projects, especially the purchase, sale, exchange of buildings, the management and development of all goods estate, both for its own account and for the account of third parties, the leasing, rental of real estate properties all with or without a promise of sale, the management and administration and operation of all buildings and all operations in which buildings can result.

It will also deal with the sale of houses and building materials in relation to the main activity.

The company will generally undertake all commercial, financial, industrial, securities or property which may be directly or indirectly related to its purpose and will be likely to facilitate development.

The Company may also be interested by way of contribution, transfer or merge any other companies or similar companies may directly or indirectly promote business development acquisition, detention, the hiring and the development of all movable goods or real estate both in the Grand Duchy of Luxembourg everywhere else abroad.

The Corporation's purpose is also to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The company can open branches in- and outside the country.

**Art. 4.** The registered office of the Company is located in the City Ansembourg Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The share capital of the Company is set at twelve thousand four hundred euros (EUR 12,400.-), represented by one hundred and twenty four (124) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

**Art. 9.** The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers, and a least one (1) technical manager duly authorised by the Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement to perform the activities described in the corporate object of the Company.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders.

Each technical manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the law.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 11.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 12.** In case of a sole manager, decisions taken shall be formulated in writing, filed and published, and held at the registered office of the Company.

In case of a plurality of Managers decisions are taken by a meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the meeting of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

### Partners decisions

**Art. 13.** Partners decisions are taken by in ordinary or extraordinary general meeting of partners.

An ordinary general meeting shall be held at least once a year, duly convened upon decision of the management board, with a view to deliberating and deciding upon the allocation of the result of the financial year.

**Art. 14.** Whether taken in ordinary or extraordinary general meetings, decisions are validly adopted provided that:

The partners present or represented are representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

However, decisions concerning any amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever the proportion of the capital be present or represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of 10 August 1915 on Sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 15.** The financial year of the Company begins on 1<sup>st</sup> January and closes on 31<sup>st</sup> December.

**Art. 16.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

**Art. 17.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 19.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro rata of their participation in the share capital of the Company.

### Applicable law

**Art. 20.** The laws here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

#### *Subscription - Payment*

All the one hundred and twenty four (124) share representing the whole share capital have been entirely subscribed by the appearing party and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand four hundred euros (EUR 12,400.-) is as now at the disposal of the Company; as evidenced to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

### General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. - Is appointed as technical manager for an undetermined period of time with sole and mandatory signatory power:

Gaston Gaëtan Comte de Marchant et d'Ansembourg, residing at Vieux Château, L-7411 Ansembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 1 October 1978 in Luxembourg

2. - The registered office of the Company is located at Vieux Château, L-7411 Ansembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Business Licence - Information

The undersigned notary informs the appearing party that before operating any business activity or processing with any amendment of the corporate object of the company in connection with any business activity, the appearing party must be in possession of a business licence connected with the corporate object of the Company in due form, the latter is expressly known by the appearing party.

The undersigned notary who understands and speaks French and English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

### A COMPARU:

Gaston Gaëtan Comte de Marchant et d'Ansembourg, né le 1<sup>er</sup> octobre 1978, demeurant à Ansembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Golden Homes S.à r.l.".

**Art. 3.** La société a pour objet la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

Elle s'occupera aussi de la vente de maisons et de matériaux de construction en rapport avec l'activité principale.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

L'objet de la Société est, également, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

**Art. 4.** Le siège social est établi à Ansembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent vingt quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant technique aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 11.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 12.** En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège social de la Société.

En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

**Art. 14.** Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

Devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

Les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

### Loi applicable

**Art. 20.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

*Souscription - Libération*

Les cent vingt- quatre (124) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par le comparant et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cent euros (EUR 1.200,-).

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le fondateur précité exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

1. - Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée avec pouvoir individuel et obligatoire de signature:

Gaston Gaëtan Comte de Marchant et d'Ansembourg, né le 1<sup>er</sup> octobre 1978, demeurant à Ansembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. - Le siège social de la Société est établi au Vieux Château, L-7411 Ansembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Autorisation de commerce - Information*

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: G.G. COMTE DE MARCHANT ET D'ANSEMBOURG, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2013. Relation: LAC/2013/35481. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013114712/325.

(130139799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**Hanse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.753.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

1. Brack Capital Labda B. V., a private limited liability company under the laws of the Netherlands, having its registered office at Weteringschans 95 A, NL-1017 RZ Amsterdam, registered with the commercial register (Kamer van Koophandel) Amsterdam under number 1403059 (Brack),

2. Ms Heli Olami, born March 27, 1970, with residential address at 5th Tnu'at Hameri Street, Ramat-Gan, 52325, Israel (Olami),

here represented by Mr. Jonas Mullo, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal respectively on July 18, 2013 and on July 18, 2013.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Hanse Holdings S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111753, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated October 18, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 372 dated February 20, 2006, and whose articles of association have not been amended since.

III. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25.000,00) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37.500,00) by creation and issuance of one thousand (1.000) new shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the New Shares), all vested with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription for:

- nine hundred forty-eight (948) New Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, together with a share premium in the amount of twelve million two hundred seventy-four thousand four hundred thirty-six Euro and sixty-six cent (EUR 12.274.436,66) (the Share Premium) by Brack, and payment of the subscription price in the total amount of twelve million two hundred ninety-eight thousand one hundred thirty-six Euro and sixty-six cent (EUR 12.298.136,66) by contribution in kind in the total amount of twelve million two hundred ninety-eight thousand one hundred thirty-six Euro and sixty-six cent (EUR 12.298.136,66) consisting in the conversion of a receivable held by Brack, towards the Company, in the same amount (the Brack Receivable) which Brack Receivable is incontestable, payable and due;

- fifty-two (52) New Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, together with a share premium in the amount of six hundred seventy-three thousand two hundred eighty-one Euro and thirty-four cent (EUR 673.281,34) (the Olami Share Premium) by Olami, and payment of the subscription price in the total amount of six hundred seventy-four thousand five hundred eighty-one Euro and thirty-four cent (EUR 674.581,34) by contribution in kind in the total amount of six hundred seventy-four thousand five hundred eighty-one Euro and thirty-four cent (EUR 674.581,34) consisting in the conversion of a receivable held by Olami, towards the Company, in the same amount (the Olami Receivable) which Olami Receivable is incontestable, payable and due.

3. Amendment and restatement of the Company's articles.

4. Acknowledgement of the composition of the board of managers.

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25.000,00) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37.500,00) by creation and issuance of one thousand (1.000) new shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the New Shares), all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Liberation*

Brack, represented as stated above, declares to subscribe for nine hundred forty-eight (948) New Shares, together with the Brack Share Premium and to fully pay them up in the total amount of twelve million two hundred ninety-eight thousand one hundred thirty-six Euro and sixty-six cent (EUR 12.298.136,66) by a contribution in kind consisting in the conversion of the Brack Receivable.

Olami, represented as stated above, declares to subscribe for fifty-two (52) New Shares, together with the Olami Share Premium and to fully pay them up in the total amount of six hundred seventy-four thousand five hundred eighty-one Euro and thirty-four cent (EUR 674.581,34) by payment in kind consisting in the conversion of the Olami Receivable.

*Evidence of the contributions' existence and value*

Proof of the existence and value of the contributions in kind has been given:

- a balance sheet dated June 30, 2013 of the Company, certified true and correct by its management;
- a contribution declaration of Brack, attesting that it is the unrestricted owner of the Brack Receivable;
- a contribution declaration of Olami, attesting that it is the unrestricted owner of the Olami Receivable.

*Effective implementation of the contributions in kind*

Brack, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Brack Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Brack Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Brack, is entitled to any rights as to the Brack Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Brack Receivable, in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Olami, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Olami Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Olami Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Olami, is entitled to any rights as to the Olami Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Olami Receivable, in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

#### *Reports of the Company's managers*

The reports of the managers of the Company, dated July 18, 2013, annexed to the present deed, attest that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibilities, legally bound as managers of the Company owing the above described contributions in kind, expressly agree with their description, with their valuation and confirm the validity of the subscriptions and payments.

#### *Second resolution*

The shareholders resolve to modify and fully restate the Company's articles of incorporation so that they shall read as follows:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société a responsabilité limitée) under the name of Hanse Holdings S.á r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37.500,00) represented by one thousand five hundred (1.500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

**Art. 8.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 10.** The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by

carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 13.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 17.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Third resolution*

The shareholders resolve to acknowledge that the board of managers is composed as follows:

##### *Category A Manager:*

- Mr. Guy Priel, CFO, born on January 18, 1982 in Israel, with private address at Hollo Utca 12, Hollo 12-14. II/1., 1075, Hungary;

##### *Category B Managers:*

- Mr. Paulo Da Costa Magalhaes, company manager, born on April 24, 1981 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Gabriel El Rhilani, company manager, born on February 20, 1982 in Liège, Belgium, with professional address at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at five thousand four hundred euro (EUR 5,400.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the présent deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Brack Capital Labda B. V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) établie et existante selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège sociale à Weteringschans 95 A, 1017 RZ Amsterdam, Pays-Bas et enregistrée auprès de Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 1403059 (Brack),

2. Mme Heli Olami, née le 27 mars 1970, ayant son adresse résidentielle au 5eme Tnu'at Hameri Street, Ramat-Gan, 52325, Israël (Olami),

ici représentés par M. Jonas Mullo, employé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé respectivement le 18 juillet 2013 et le 18 juillet 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Hanse Holdings S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111753, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 372 en date du 20 février 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,00) représenté par mille cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,00) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 37.500,00), par la création et l'émission d'un mille (1.000) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription de:

- neuf cent quarante-huit (948) Nouvelles Parts Sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de douze millions deux cent soixante-quatorze mille quatre cent trente-six Euro et soixante-six centimes (EUR 12.274.436,66) (la Prime d'Émission Brack), par Brack, et paiement du prix de souscription pour un montant total de douze millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cent trente-six Euro et soixante-six centimes (EUR 12.298.136,66) par apport en nature d'un montant total de douze millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cent trente-six Euro et soixante-six centimes (EUR 12.298.136,66) consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par Brack, à l'encontre de la Société (la Créance Brack) laquelle Créance Brack est certaine, liquide et exigible;

- cinquante-deux (52) Nouvelles Parts Sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de six cent soixante-treize mille deux cent quatre-vingt-un Euro et trente-quatre centimes (EUR 673.281,34) (la Prime d'Émission Olami), par Olami, et paiement du prix de souscription pour un montant total de six cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-un Euro et trente-quatre centimes (EUR 674.581,34) par apport en nature d'un montant total de six cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-un Euro et trente-quatre centimes (EUR 674.581,34) consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par Olami, à l'encontre de la Société (la Créance Olami) laquelle Créance Olami est certaine, liquide et exigible.

3. Refonte intégrale des statuts de la Société.

4. Composition du conseil de gérance.

V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,00) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 37.500,00), par la création et l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### *Souscription - Libération*

Brack, représentée comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire à neuf cent quarante-huit (948) Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec la Prime d'Émission Brack et de les libérer intégralement, pour un montant total de douze millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cent trente-six Euro et soixante-six centimes (EUR 12.298.136,66) par apport en nature consistant en la conversion de la Créance Brack laquelle créance est certaine, liquide et exigible.

Olami, représentée comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire à cinquante-deux (52) Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec la Prime d'Émission Olami et de les libérer intégralement, pour un montant total de six cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-un Euro et trente-quatre centimes (EUR 674.581,34) par apport en nature consistant en la conversion de la Créance Olami laquelle créance est certaine, liquide et exigible.

#### *Preuve de l'existence et Valeur des apports*

Preuve de l'existence et de la valeur des apports en nature a été donnée par:

- un bilan au 30 juin 2013 de la Société, certifié exact et véridique par un de ses gérants;
- une déclaration d'apport de Brack, attestant que celle-ci est la détentrice absolue de la Créance Brack;
- une déclaration d'apport d'Olami, attestant que celle-ci est la détentrice absolue de la Créance Olami;

#### *Réalisation effective des apports en nature*

Brack, déclare, par le biais de son mandataire, que:

- elle est la seule propriétaire de la Créance Brack et possède le pouvoir d'aliéner celle-ci, étant légalement et conventionnellement librement transférable;
- la Créance Brack n'a, en conséquence, pas été transférée et aucune personne physique ou morale autre que Brack, ne dispose de droits sur la Créance Brack;
- toutes les formalités additionnelles sont en cours dans la juridiction dans laquelle se situe la Créance Brack en vue de valablement réaliser et formaliser la conversion et de rendre celle-ci effective partout et envers tout tiers.

Olami, déclare, par le biais de son mandataire, que:

- elle est la seule propriétaire de la Créance Olami et possède le pouvoir d'aliéner celle-ci, étant légalement et conventionnellement librement transférable;
- la Créance Olami n'a, en conséquence, pas été transférée et aucune personne physique ou morale autre qu'Olami, ne dispose de droits sur la Créance Olami;
- toutes les formalités additionnelles sont en cours dans la juridiction dans laquelle se situe la Créance Olami en vue de valablement réaliser et formaliser la conversion et de rendre celle-ci effective partout et envers tout tiers.

#### *Rapports des gérants de la Société*

Les rapports des gérants de la Société en date du 18 juillet 2013, annexés au présent acte, attestent que les gérants de la Société, reconnaissant avoir été informés auparavant de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société eu égard aux apports en nature décrits ci-dessus, acceptent expressément leur description et leur évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier et de procéder à une refonte intégrale des statuts de la Société, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Hanse Holdings S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 37.500,00) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 14 des Statuts.

**Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 17.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Troisième résolution*

Les associés décident de reconnaître le fait que le conseil de gérance est composé comme suit:

*Gérant de Catégorie A*

- M. Guy Priel, CFO, née le 18 janvier 1982 à Israël, ayant son domicile privé à Hollo Utca 12, Hollo 12-14. II/1., 1075, Hongrie;

*Gérants de Catégorie B*

- M. Paulo Da Costa Magalhaes, gérant, née le 24 avril 1981 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Gabriel El Rhilani, gérant, née le 20 février 1982 à Liège, Belgium, ayant son adresse professionnelle à 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de cinq mille quatre cents euros (EUR 5.400,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Mullo, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9857.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013114739/480.

(130139546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**Highwind, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 179.343.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the fifteenth day of July.

Before Maître Jean SECKLER, Notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

MAZE S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, registered in the Trade and Companies Register of Luxembourg with file number B 110554,

The applicant is represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, acting under a power of attorney, issued under private seal.

This power of attorney with the mark "NOT SUBJECT TO AMEND", made by the Notary and the mandatory, shall be attached to this Act for registration.

The Applicant appealed to the Notary, by proxy, for making the Act of Incorporation of the Limited Liability Company, the Articles of Association of which has been approved as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "HIGHWIND" S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Mamer by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the sole manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares in registered form without designation of par value, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

All or any portion of the shares held by a shareholder and any or all of the shareholder's rights under these Articles may be sold, assigned, transferred, exchanged, mortgaged, pledged, granted, hypothecated, encumbered or otherwise transferred (whether absolutely or as security).

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

**Art. 8. Board of managers.** The Board can be composed of classes of managers or not. In case of classes of managers the Board is composed of at least one (1) A manager and at least one (1) B manager.

#### **Art. 9. Powers of the board of managers.**

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

#### **Art. 10. Procedure.**

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 11. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) A manager and one (1) B manager or the signature of the sole manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

**Art. 12. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of shareholders

#### **Art. 13. Powers and voting rights.**

13.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13.4. Each share entitles to one (1) vote.

#### **Art. 14. Form - Quorum - Majority.**

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the share-

holders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one half of the share capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

**Art. 15. Sole shareholder.**

15.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

15.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

15.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits**

**Art. 16. Accounting Year.**

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> January of each year and end on the 31<sup>st</sup> December.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the sole manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

16.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

**Art. 17. Allocation of Profits.**

17.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.**

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

**VII. General provision**

**Art. 19.**

19.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

19.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non available provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

#### *Evaluation of the Expenses*

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand and fifty Euro.

#### *Subscription*

All the one hundred (100) shares have been subscribed by the company MAZE S.a r.l., prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Decisions of the sole applicant*

The sole applicant, representing the entire share capital, immediately made the following decisions:

- 1.- The Head Office of the Company shall be located at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, municipality of Mamer.
- 2.- The number of Managers is set to one.
- 3.- Is appointed as sole Manager of the Company, for an indefinite period:

TITAN S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164838.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with us the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MAZE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110554.

La partie comparante est représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "NE VARIETUR" par le Notaire et le mandataire, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "HIGHWIND" S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Capellen/Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Mamer par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il

peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auraient toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordres et de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur la totalité ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, risques de taux de change, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative et sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Toutes les parts sociales ou une partie des parts sociales détenues par un associé, et tout autre droit de l'associé gouverné par ces Statuts, peuvent être vendus, cédés, transférés, échangés, hypothéqués, gagés, grevés ou bien transférés (soit entièrement ou comme garantie).

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'à la suite d'une notification à la Société ou de l'acceptation par celle-ci conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande, conformément aux dispositions de la Loi.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Le Conseil peut être composé de classes de gérants ou non. Dans le cas de classes de gérants le Conseil est composé d'au moins un (1) gérant A et d'au moins un (1) gérant B.

#### Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société a plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

#### Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité de voix exprimées. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

**Art. 11. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B ou du gérant unique, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

**Art. 12. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

13.4. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### **Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.**

14.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### **Art. 15. Associé unique.**

15.1. Lorsque le nombre d'associé est réduit à un (1), l'associé unique exercera tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale.

15.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'assemblée générale ou aux résolutions circulaires des associés doit être interprétée, le cas échéant, comme référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

15.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 16. Exercice social.**

16.1. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

16.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

16.4. Le bilan annuel et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'assemblée générale annuelle ou par voie de résolutions circulaires des associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 17. Affectation des bénéfices.**

17.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des profits et autres réserves (ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, et
- (v) lorsque les acomptes sur dividendes versés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés sont tenus de reverser l'excédent à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 18.**

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera versé à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

### Art. 19.

19.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à mille cinquante euros.

#### *Souscription*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société MAZE S.à r.l., pré désignée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Décision de l'associée unique*

L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la Société est établi au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, commune de Mamer.
- 2.- Le nombre de Gérants est fixé à un.
- 3.- Est désigné en tant que Gérant unique, pour une durée indéterminée:

TITAN S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 164838.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2013. Relation GRE/2013/2982. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013114763/452.

(130139302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

### **Henderson Diversified Income (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 133.443.

In the year two thousand thirteen, on the thirtieth day of July,  
Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,  
there appeared

Henderson Diversified Income Limited, a limited company with registered office at 19-23 La Motte Street, St Helier, Jersey JE2 4SY, recorded with the Jersey Financial Services Commission, under the number 97669,

hereby represented by Mrs Eleanor Lever, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Jersey on 29<sup>th</sup> July 2013;

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of Henderson Diversified Income (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-5826 Luxembourg, Hesperange 33, rue de Gasperich, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 133.443, incorporated pursuant to a notarial deed dated 1<sup>st</sup> August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2845 of 7<sup>th</sup> December 2007 (hereafter the "Company").

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

#### *Agenda*

1. Change of the registered office of the Company from 33, rue de Gasperich L-5826 Hesperange to 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;
2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company;
3. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution:*

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange to 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

#### *Second resolution:*

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read henceforth as follows:

" **Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Luxembourg "

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trentième jour de juillet,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Henderson Diversified Income Limited, une limited company avec siege social à 19-23 La Motte Street, St Helier, Jersey JE2 4SY, inscrite au Jersey Financial Services Commission, sous le numéro 97669,

ici représentée par Madame Eleanor Lever, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 29 juillet 2013.

La procuration signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Henderson Diversified Income (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 133.443, constituée suivant acte notarié en date du 1 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2845 du 7 décembre 2007 (ci-après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

- 1) Changement de l'adresse du siège social de la Société de 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange vers 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- 2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article deux des statuts de la Société;

## 3) Divers.

L'associée unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange vers 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi au Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Lever, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 2 août 2013. REM/2013/1392. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013114742/82.

(130139130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Blue Bird Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111932/9.

(130136329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Caros Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013111986/13.

(130136012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Cobral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112013/9.

(130135695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---